

Tabagisme à l'adolescence et prise en charge hospitalière

Dr Guillon (psychiatre), M. Gaubert (directeur des soins, jusqu'en 07/2009),
Mme Hamm (ISP tabacologue), M. Haenn (infirmier), Mme Lochert (infirmière), Mme Wurcker (infirmière),
M. Kempf (cadre de santé), Mme Clement (cadre de santé), Mme Kieffer (cadre de santé)

Centre hospitalier de Rouffach

CONTEXTE

La consommation tabagique est une préoccupation de santé publique, plus particulièrement chez les jeunes. Les recommandations actuelles sont de développer les actions de prévention primaire et secondaire, de renforcer l'éducation à la santé et d'organiser des formations spécifiques adressées aux professionnels. Depuis le 1er février 2007, au terme des articles R3511-1 et R3511-2 du Code de la Santé Publique, le CH de Rouffach, comme tous les établissements de santé, est soumis à l'interdiction totale de fumer. Les dispositifs d'accompagnement pour l'application de cette interdiction de fumer sont l'utilisation des substituts nicotiques, l'accompagnement des patients fumeurs par les soignants, les consultations de tabacologie et la psychoéducation (ateliers InfoTabac). Il est pertinent de développer également les activités sportives.

OBJECTIFS

Evaluer la mise en oeuvre de nos actions et la traçabilité de nos actions dans le dossier du patient.

CALENDRIER

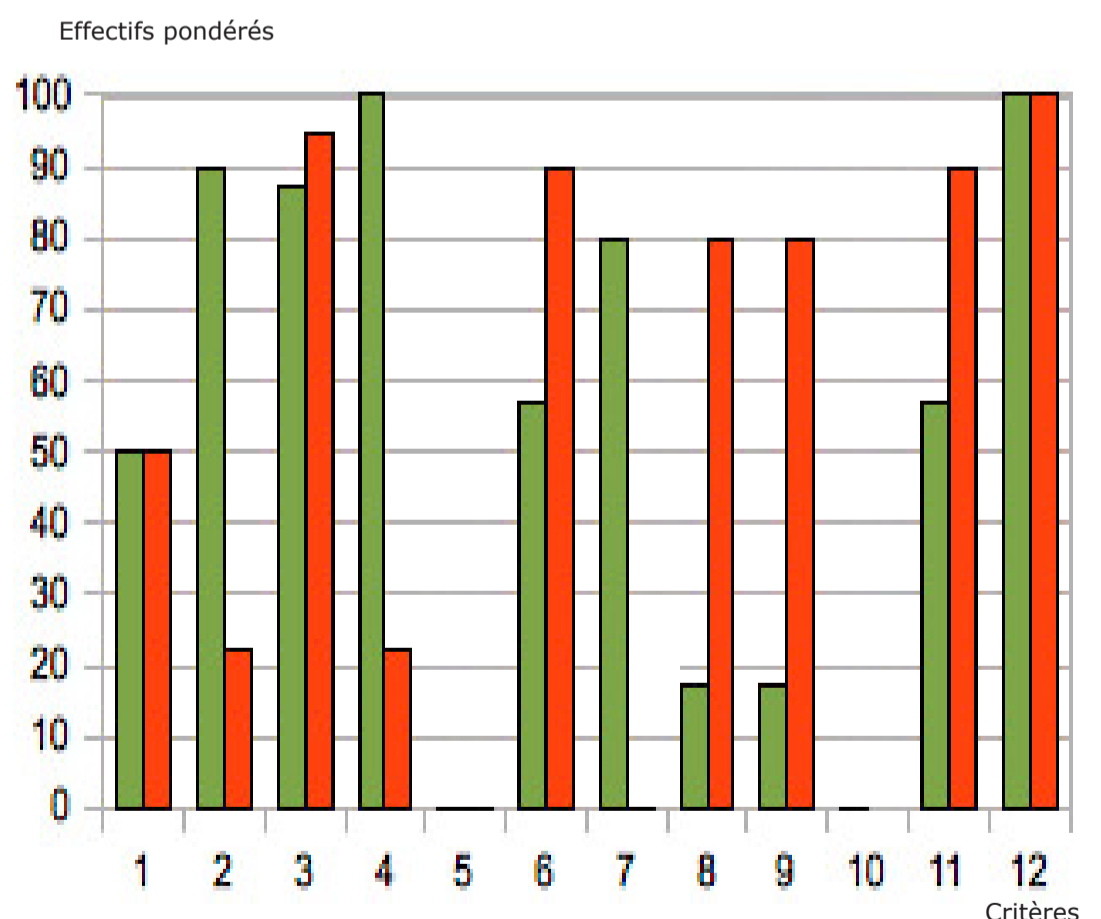
- **1999-2003** Réflexion d'équipe
- **2004** Élaboration d'une grille sociothérapeutique
- **2005** Fermeture de l'espace fumeur intérieur
- **2007** Présentation du thème à la CME
- **2008** Construction, test et validation de la grille de recueil et du guide d'utilisation
- **2009** Audits cliniques ciblés / analyses des résultats / actions d'amélioration

METHODOLOGIE

- **Audit clinique ciblé**
- Grille d'évaluation comportant 12 critères
- 1er audit : 30 dossiers / 2ème audit : 20 dossiers
- Adolescents hospitalisés à Ado'sphère
- Critères d'exclusion : durée d'hospitalisation inférieure à deux jours

RÉSULTATS

- Critère n°1** : statut Fumeur ou Non Fumeur (F/NF)
- Critère n°2** : résultats du test de Fagerström
- Critère n°3** : projet médical
- Critère n°4** : prescription de substituts nicotiques
- Critère n°5** : programme d'activités sociothérapeutiques
- Critère n°6** : notes d'observation relatives aux activités
- Critère n°7** : grille d'évaluation sociothérapeutique ASTA
- Critère n°8** : notes relatives aux Ateliers Info Tabac
- Critère n°9** : au moins 1 Atelier Info Tabac
- Critère n°10** : fiche d'évaluation consommation tabac
- Critère n°11** : documents facilement accessibles
- Critère n°12** : identification de l'adolescent



ACTIONS D'AMÉLIORATION

- **Actions améliorées entre les deux audits** : traçabilité du projet médical et des écrits relatifs aux ateliers ; amélioration de la tenue du dossier
- **Actions à systématiser** : traçabilité du statut fumeur ou non fumeur dès l'admission

DÉVELOPPEMENTS ULTERIEURS

- Renforcer le partenariat interpôles
- Renforcer l'information destinée aux familles